



dossier  
**DOCTRINE**  
D'EMPLOI DES ADS

# DOCTRINE D'EMPLOI DES ADS ON N'Y EST TOUJOURS PAS !

**!** Le 14 Novembre, Le BADS organisait, avec les organisations syndicales représentatives, une réunion concernant la mobilité de nos collègues **Adjoint de Sécurité**.  
Au cours de cette réunion, les différents points de la nouvelle doctrine d'emploi ont été revus:

- ➔ MOBILITÉ AU SEIN DU DÉPARTEMENT ET LA DIRECTION D'EMPLOI,
- ➔ PERMUTATION AU SEIN D'UN AUTRE DÉPARTEMENT ET OU D'UNE AUTRE DIRECTION,
- ➔ MOBILITES DÉROGATOIRES,
- ➔ MOBILITÉ AU RENOUELEMENT DU CONTRAT, Clause de revoyure déjà prévue
- ➔ MOBILITÉ AU SEIN DU DÉPARTEMENT POUR UNE AUTRE DIRECTION D'EMPLOI, Sur ce dernier point l'ensemble des organisations syndicales étaient en accord pour demander 12 mois.

**LE SECTEUR ADS AU B.A.D.S. LOGNES**

**DOCTRINE D'EMPLOI**

**DOCTRINE D'EMPLOI 2**

**UNE NOUVELLE CIRCULAIRE EN FAVEUR DES ADS**

**UNITÉ SGP POLICE ENTENDU**

**UNITÉ SGP POLICE MAJORITAIRE**

**UNITÉ SGP POLICE MAJORITAIRE**

**UNITÉ SGP POLICE MAJORITAIRE**

**UNITÉ SGP POLICE CONSTATE QUE NOS NOMBREUSES PROPOSITIONS ET DEMANDES SUR LA MOBILITÉ AIENT ÉTÉ PRISES EN COMPTE LORS DE LA RÉDACTION DE LA NOUVELLE DOCTRINE ET SE FÉLICITE QU'ELLES FASSENT L'OBJET D'UN SUIVI**

